

ID: 057-215706284-20200630-2020_070-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/070

Conseillers elus: 27 - En Fonction: 27 - Presents: 25

SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 11: PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale, Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (Mmes Marie Laure MEYER et Marie HENNARD MM. Armand GORSS, Patrick HINSCHBERGER et M. Jean Paul SCHMITT qui a donné procuration à M. Patrick HINSCHBERGER, votant contre)

- décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de Sarralbe joint en annexe de la présente.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme, Sarralbe, le 1er juillet 2020 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT